

VERDUN, le 23 novembre 2017

Tél. : 03.29.83.44.22.
Fax : 03.29.83.44.23.
E-mail : contact@grandverdun.fr
Site : www.verdun.fr

**Mesdames et Messieurs les habitants de
Belleray et écart Belleray/Billemont**

Affaire suivie par : **5219/5215**
GED n°: 229048

Objet : **Invitation réunion publique « déchets ménagers »**

Mesdames, Messieurs,

A partir du 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (CAGV) assurera la collecte et le traitement de l'ensemble de vos déchets (ordures ménagères résiduelles, sélectif, verre et encombrants).

Afin de vous présenter l'organisation et répondre à toutes vos questions, j'ai l'honneur de vous inviter à une réunion publique qui se déroulera à la salle des fêtes de Belleray,

**Le mercredi 13 décembre 2017
de 18 H à 20 H**

Ce qui change au 1^{er} janvier 2018 :

- la CAGV deviendra votre interlocuteur unique pour tout ce qui concerne les déchets,
- le sélectif sera collecté en mélange, en porte à porte, tous les mardis matins. Les sacs devront être sortis et déposés au sol au plus tôt la veille du jour de ramassage et au plus tard le jour de collecte avant 05 H (les conteneurs aériens jaunes et bleus seront retirés),
- les sacs jaunes fournis par la CAGV seront à retirer gratuitement en mairie de Belleray. Le premier rouleau vous sera exceptionnellement distribué par les élus de Belleray avec un guide du tri,
- 2 collectes annuelles (au printemps puis en automne) des encombrants, en porte à porte, sans appel téléphonique au préalable seront organisées. Les dates seront communiquées par voie de presse, sur sites internet et facebook de la CAGV et par le biais de votre mairie,
- la CAGV établira les factures,
- les sacs pré-payés seront disponibles au sein du service Environnement de la CAGV, au 14 rue des Tanneries à Verdun,
- Une nouvelle colonne d'apport volontaire pour le verre sera positionnée à écart Belleray/Billemont.

Ce qui ne change pas au 1er janvier 2018 :

- le jour de collecte des ordures ménagères résiduelles : mardi matin (les bacs pucés, les sacs prépayés peuvent être sortis au plus tôt la veille du jour de ramassage et au plus tard le jour de collecte avant 05 H),
- l'utilisation des bacs pucés actuels et des sacs pré-payés fournis par la Communauté de Communes du Val de Meuse / Voie Sacrée,
- le financement du service par la redevance incitative,
- la fréquence de facturation (au semestre),
- le ramassage n'est pas réalisé les jours fériés. Un rattrapage est organisé. Les dates seront communiquées par la CAGV par voie de presse, par le site internet et les réseaux sociaux et par le biais de votre mairie,
- l'apport du verre aux conteneurs spécifiques verre, aux emplacements actuels pour Belleray,
- l'accès aux 2 déchèteries : celle de la Grimoirie et celle de Thierville-sur-Meuse.

Je vous invite à venir nombreux à cette réunion publique, pour en discuter plus longuement.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le Vice-Président
Maire de Belleray



Alain ANDRIEN

Samuel Hazard
Le Président,
Conseiller départemental,



Samuel HAZARD